

Diana Vinding

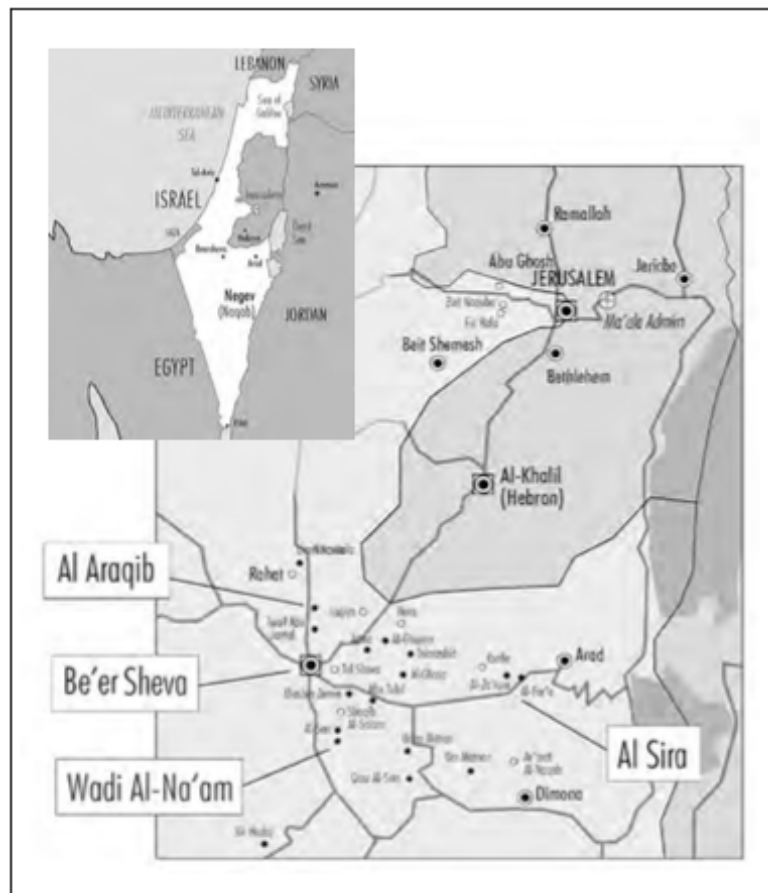
Les Bédouins arabes d'Israël sont un peuple autochtone du désert Neguev-Naqab. Il y a des siècles, ils étaient semi-nomades. Ils pratiquaient l'élevage associé à l'agriculture dans des villages liés par des liens de parenté, qui déterminaient dans une grande mesure la propriété de la terre. Avant 1948, environ 90 000 Bédouins vivaient dans le Néguev. Après 1948, la plupart ont été expulsés en Jordanie ou dans le Sinaï. Seulement environ 11.000 sont demeurés en Israël. Au début des années 1950, le gouvernement israélien a concentré cette population dans un espace géographique restreint représentant à peu près 10 % du territoire bédouin initial, avec la promesse d'un retour à leurs terres d'origine dans les six mois. Cette promesse n'a jamais été tenue. Selon le Bureau central des statistiques, 75.000 Bédouins vivent dans 35 « villages non-reconnus », qui manquent des services et infrastructures de base. 150.000 autres vivent dans sept agglomérations et 11 villages qui ont été « reconnus » ces dernières dix années. Cependant, ceux-ci ne permettent pas le mode de vie traditionnel bédouin et offrent peu d'opportunités de travail. Les Bédouins sont aujourd'hui marginalisés politiquement, socialement, économiquement et culturellement et subissent de nombreuses formes de discrimination. Leurs représentants participent régulièrement aux organes des Nations Unies traitant des problèmes des peuples autochtones, mais leur statut d'autochtones n'est pas officiellement reconnu par l'État d'Israël. Celui-ci n'a pas ratifié la Convention 169 de l'OIT et a violé nombre de ses dispositions. De plus, il n'a pas participé au vote de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et n'applique pas ses dispositions.

Les démolitions de maisons et les destructions de récoltes sont restées à l'ordre du jour au Néguev, et le mince espoir de trouver une solution juste à la revendication territoriale à Al-Araqib a été écrasé sous les bulldozers. Globalement, la situation dans le Néguev a été caractérisée par le mépris d'Israël pour la plupart des normes internationales en matière de droits de l'homme.

Les démolitions de maisons

Le blocage du projet de loi Praver concernant les villages bédouins du Néguev par la Knesset¹ en 2013 n'a pas mis en veilleuse le projet métropolitain Be'er Sheva, et le gouvernement a continué à appliquer certaines de ses dispositions en 2014 en donnant l'ordre de démolir des villages bédouins. Selon le Negev Coexistence Forum (Forum pour la coexistence dans le Néguev), 86 cas de démolitions ont été reportés en 2014, dont la démolition de plusieurs centaines de constructions, l'arrachage d'oliviers et la destruction de récoltes.² Bien que le but de ces démolitions soit de concentrer les Bédouins dans des agglomérations et des villages reconnus, 54% des destructions signalées l'ont été dans ces lieux précisément. En effet, en l'absence de toute planification publique, les résidents sont dans l'impossibilité d'obtenir des permis de construire et leurs maisons sont tout aussi vulnérables face aux démolitions que les « villages non reconnus ». De nombreux Bédouins tendent aujourd'hui à préférer détruire leurs maisons eux-mêmes. Ce n'est pas seulement dû au fait que les autorités étatiques les menacent de rembourser les coûts de démolition mais aussi parce que cela

permet de sauver les équipements et les matériaux de construction et de minimiser ainsi le traumatisme vécu par les familles.



La revendication territoriale de Al-Araqib

Le village non reconnu de Al-Araqib au nord-ouest de Be'er Sheva est l'un de ceux qui ont vécu les démolitions de 2014. Ce village a jusqu'à présent été « détruit » plus de 70 fois, il est devenu le symbole de la résilience des Bédouins quand il s'agit de défendre leurs droits fonciers. Le calvaire de Al-Araqib remonte à 1951 lorsque des membres de la tribu Al-Ukbi ont été expulsés de leurs maisons et de leurs terres et forcés de s'établir à Hura, à 20 miles. Leur territoire a fait l'objet d'une expropriation et d'une reclassification en « terres de l'État » mais plusieurs familles y sont retournées. En 2009, Al-Araqib a été choisi comme le site d'un projet de forêt financé par le Fond National Juif (Jewish National Fund)³ et tout le village, d'une population de 300 personnes, a été détruit. Ses habitants, cependant, sont vite revenus dans des abris de fortune et ont refusé de quitter leur terre - comme ils continueraient à le faire chaque fois que leur village serait détruit.

Répliquant par une demande reconventionnelle, l'État d'Israël a décidé de mettre un point final en 2011 à ce qu'il appelle « une violation de la propriété de l'État » et engagé des poursuites à hauteur de 1,8 millions de NIS (approximativement 450.000 USD) contre les héritiers du Sheikh Suleiman Al-Ukbi, en mettant ainsi à leur charge de prouver leurs droits fonciers sur leurs terres ancestrales de Al-Araqib et Zazhilika.⁴

Le cas a été auditionné en mars 2012 mais, assimilant la Doctrine du Néguev sans Vie (Dead Negev Doctrine) à celle de la Doctrine dite de Terra Nullius⁵ qui, depuis 1970 a classé tout le territoire du Néguev comme « *mewat* » - c'est-à-dire terre inoccupée et non cultivée - et par conséquent terres de l'État, le Juge Sarah Dovrat a rejeté les revendications de la tribu Al-Ubki. Le jugement a immédiatement fait l'objet d'un appel, or pendant l'attente d'un nouvel examen, les Al-Araqib ont été victimes de plusieurs démolitions et en mai, huit ordres d'expulsion ont été délivrés à exécuter entre le 12 juin et le 12 juillet.

Le jugement en appel a débuté à la Cour Suprême à Jérusalem le 2 juin 2014. L'avocat Michael Sfar, qui représentait les appelants, a commencé par comparer la doctrine du Négéev Sans Vie à celle de Terra Nullius, dont l'applicabilité est totalement rejetée internationalement, puis il a présenté les résultats de ses recherches, menées à partir d'archives, de photos aériennes et de témoignages bédouins, qui ont clairement établi les droits fonciers des Bédouins dans le nord du Néguev. Ces droits ont été également confirmés par des documents attestant que de vastes portions de terres appartenant à des Bédouins dans le Néguev avaient été officiellement achetées pendant les périodes ottomane et britannique par des organisations sionistes et par des particuliers juifs – terres sur lesquelles 11 kibbutzim⁶ prospères ont été construits et existent encore aujourd'hui.

Les procureurs, de leur côté, ont longuement argumenté sur le fait que les Bédouins n'étaient pas des autochtones dans le Néguev puisqu'ils « descendaient d'envahisseurs du 18^{ème} siècle ». Ils ont aussi déclaré que l'assertion de droits fonciers individuels plutôt que collectifs prouvait qu'ils n'avaient pas un statut d'autochtones.

L'état a par ailleurs allégué que la Déclaration des droits des peuples autochtones ne constituait pas un « droit coutumier international » et par conséquent ne s'imposait pas à Israël.

Après en avoir délibéré, les juges ont exprimé leur mécontentement devant un si long délai pour traiter des réclamations faites par les Bédouins depuis plus de 50 ans et ont suggéré une procédure de conciliation qui puisse aboutir à une solution équitable au problème des droits fonciers bédouins à Al-Araqib. Les membres de la tribu Al-Ukbi ont donné leur accord, et le tribunal a donné deux semaines à l'État pour étudier cette proposition.

Avant la fin de ce délai, cependant, le faible espoir d'une solution juste a été écrasé quand les constructions du cimetière ont été rasées au cours de 3 journées d'action débutant le 12 juin. Un ordre de bloquer les démolitions tant que le cas était en jugement n'a pas été respecté par la police, et quand le tribunal a décidé d'un autre blocage, il était trop tard car il n'y avait plus rien à détruire.⁷ Les Al-Ukbi n'en sont pas moins revenus peu après, et à la fin 2014, ils en avaient été délogés six autres fois.

Pas d'abris ni de sirènes pour les Bédouins

Abris et sirènes anti-aériens sont visibles partout en Israël, mais pas dans les communautés de Bédouins.⁸ Pendant l'opération militaire (Protective Edge military operation) de juillet 2014,⁹ plusieurs roquettes tirées de Gaza ont touché des villages bédouins dans le Néguev. Deux de ces tirs ont été fatals, tuant au moins une personne¹⁰ et blessant gravement six autres. Le 16 juillet, l'Association pour les droits civils en Israël (Association for Civil Rights in Israël, ACRI) a envoyé une pétition d'urgence à la Cour Suprême demandant la protection immédiate des villages bédouins reconnus et

non reconnus du Néguev. Le 20 juillet, la Cour a décidé qu'il n'y avait pas de raison d'intervenir dans l'immédiat dans la politique de protection des communautés. Néanmoins, la justice a considéré devoir clarifier l'état de sa préparation à long terme, et a donné aux répondants – le Ministère de la Défense et les Conseils régionaux - 30 jours pour donner une réponse.¹¹

Le déni des droits de l'homme fondamentaux

Outre les droits à un territoire et à un environnement sûr qui sont refusés aux bédouins, leur sont également refusés d'autres droits fondamentaux. L'un d'entre eux est le droit internationalement reconnu de l'accès à l'eau inscrit par l'Assemblée générale des Nations Unies dans la Convention internationale sur les droits économiques, sociaux et culturels (CESCR). Un rapport récent montre que de nombreux villages non reconnus n'ont pas d'accès au réseau d'approvisionnement en eau. Ceux qui l'ont ne disposent pas de suffisamment d'eau et doivent installer et entretenir leurs propres installations à leurs frais. La qualité de l'eau n'est pas contrôlée et présente souvent des risques sanitaires. Au final, ils doivent payer le tarif le plus élevé de tout le pays.¹²

La liberté d'expression, de parole et de réunion de la communauté bédouine est également en danger et sévèrement atteinte à la suite d'une manifestation qui s'est déroulée l'année dernière à Hura contre le Plan Praver. Selon le rapport du Forum pour la coexistence dans le Néguev, des centaines de Bédouins et de sympathisants ont fait l'expérience du recours aux grenades de choc, au gaz lacrymogène et à la police montée pendant cette « journée de la colère ». Ils ont aussi subi des détentions de longue durée et des frais de justice élevés. Tout ceci indique à la communauté bédouine, ainsi qu'à ceux qui les soutiennent, que lorsqu'ils vont manifester ce n'est pas considéré comme un rassemblement légal de civils mais comme un acte portant atteinte à la sécurité, ce qui entrave sérieusement la capacité de la communauté bédouine d'exercer ses droits d'expression et de réunion.¹³

Notes and references

1. The Knesset is the legislative branch of Israel's government. Regarding the Praver Plan, see *The Indigenous World 2014*, pp. 354-356.
2. See website of the Negev Coexistence Forum (NCF) and their report, "The House Demolition Policy in the Negev-Naqab" (2014) at <http://www.dukium.org>
3. JNF was created in 1901 with the purpose of buying land for exclusive Jewish settlement. See *The Indigenous World 2010*, p. 433-435.
4. The only way for Bedouins to prove land ownership is either to prove the existence of a village or cultivation in 1858, or to show that ownership was registered at the British Land Registry Office no later than 1921, the beginning of the British Mandate. This makes it virtually impossible for Bedouins to prove their ownership.
5. This concept, which considers land as "belonging to no-one" has been used, for instance, in Australia to negate the land rights of the Australian Aborigines.
6. Communal settlements, typically farms.
7. This entire section draws on NCF (<http://www.dukium.org>); Gush Shalom (http://gush-shalom.org/index_en.html) and Mondoweis (<http://mondoweiss.net/2014/06/bedouin-demolished-proceedings>).
8. According to Israel's 1951 Civil Defense law, all homes, residential buildings and industrial buildings are required to have bomb shelters or access to protected spaces.
9. Israeli military operation launched against Gaza on 8 July 2014.
10. This Arab Bedouin was among the five Israeli civilians killed during the conflict.
11. See ACRI at <http://www.acri.org.il/en/2014/07/20/bedouin-protection-denied/>
12. See NCF Report "Thirsty for (the right to) Water: the Policy of not Supplying Water to the Unrecognized Arab-Bedouin Villages in the Negev" (2014). At <http://www.dukium.org/reports-and-position-papers/>
13. See "Days of Rage": Deprivation of Freedom of Speech of the Bedouin Community in the Negev-Naqab". NCF, 2014 at <http://www.dukium.org>.

Diana Vinding, anthropologue, a été membre du Conseil d'Administration d'IWGIA.
Elle suit la situation des Bédouin depuis de nombreuses années.

Source : IWGIA, The Indigenous World 2015
Traduction par **Véronique Hahn de Bykhovetz**